Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Belley

Liberté, Egalité, Fraternité

Canton de Lagnieu

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Objet de délibération :

Changement d'indice pour les élus locaux

Séance du 15 avril 2019

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 45 délégués sur 82, convoqués le 05 avril 2019

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain: Madame T. SIBERT - Messieurs M. ORSET - C. de BOISSIEU - L. CABASSUT - J. DOCHE - C. LIMOUSIN - F. PLANET - G. BABOLAT - C. RAVET - JM

CASTELLANI - D. BEGUET- F. VENET- C. GOUDARD- – J. ROLLAND

CC de la Côtière à Montluel : Monsieur P. BATTISTA CC Miribel et du Plateau : Madame C. TERRIER

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon: Mesdames S. GOY-CHAVENT - F. MOLLIE -

Monsieur A. SICARD

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU Jacques (C.C. de Miribel et du Plateau)

Vu la délibération en date du 14 octobre 2008, par laquelle une indemnité a été octroyée, à compter du 1er janvier 2009, à la Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA, indemnité correspondant à un taux de 50 % du montant mensuel brut à l'indice brut 1015,

Vu la délibération en date du 10 avril 2017 actant du passage de l'indice 1015 à 1022,

Vu qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du **nouvel indice brut terminal de la fonction publique** prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié,

L'assemblée prend acte du changement d'indice tel qu'indiqué précédemment.

Le comité syndical, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

AUTORISE le changement d'indice brut terminal de la fonction publique.

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN

つかどく